



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/10
11 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session
Genève, 22-25 octobre 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**RAPPORT SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
ET LA MISE EN ŒUVRE**

Note du secrétariat¹

Résumé

Dans une décision du Comité du commerce, consignée dans le Rapport sur les travaux de sa première session (document ECE/TRADE/C/2006/18, par.14 vi)), les organes subsidiaires du Comité ont été priés «d'élaborer et d'appuyer des activités en matière de renforcement des capacités et des partenariats».

Le présent document donne un aperçu des activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre menées par le Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce et par les organes subsidiaires du Comité.

I. CONSEILLER RÉGIONAL POUR LA FACILITATION DU COMMERCE

1. Le Conseiller régional a fourni des services consultatifs aux pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.
2. Il a collaboré avec des pays d'Europe du Sud-Est, en particulier dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité. Il a en particulier:

¹ Le présent document a été soumis tardivement pour des raisons techniques.

a) Organisé une conférence régionale sur l'harmonisation des données et le commerce sans papier, en décembre 2006, à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine). Cette conférence a eu pour résultats concrets le lancement d'un projet national sur la création d'un guichet unique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et le renforcement de la coopération entre les autorités des pays d'Europe du Sud-Est pour l'harmonisation des échanges de données relatives au commerce;

b) Apporté un appui au réseau d'organismes de facilitation du commerce SECIPRO (réseau des comités de facilitation du commerce en Europe du Sud-Est);

c) Appuyé les travaux du Groupe de travail sur la libéralisation et la facilitation du commerce; soutenu les travaux sur l'établissement de la structure du nouvel Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC 2006);

d) Assuré la promotion de la Recommandation n° 33 «Guichet unique» du CEFAC-ONU et du projet «UNeDocs» (documents commerciaux électroniques) de l'ONU;

e) Apporté un appui à l'organisation de la prochaine réunion ministérielle régionale sur la société de l'information (à l'appui de l'Initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne lancée par le Pacte de stabilité), prévue à Sarajevo fin octobre 2007;

f) Examiné les possibilités d'exécuter d'autres projets de renforcement des capacités et projets pilotes.

3. Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, le Conseiller régional a:

a) Assuré la promotion des normes de la CEE lors de séminaires et autres réunions sur la facilitation du commerce et des transports et sur l'OMC dans les pays suivants: Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan;

b) Organisé un séminaire/une formation à l'intention des pays de la CEI membres de l'OMC (Arménie, Géorgie, Kirghizistan et Moldova) et des pays candidats associés au programme SPECA (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Tadjikistan et Ouzbékistan), en juin 2006, à Chisinau (Moldova). Résultat: capacité accrue des pays en transition de participer aux négociations multilatérales sur la facilitation du commerce (jugée particulièrement importante par les représentants de ces pays);

c) Organisé le lancement du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement sur la facilitation du commerce en Asie centrale: séminaire initial à Almaty du 25 au 27 juin 2007 et création d'un groupe de travail sur le commerce en Asie centrale;

d) Organisé une conférence conjointe CEE-Communauté économique eurasienne sur la facilitation du commerce, l'harmonisation des données et la gestion intégrée des frontières, en octobre 2006, à Moscou (siège de la Communauté économique eurasienne), en collaboration avec la CESAP et l'OSCE;

e) Aidé le Groupe de travail sur le commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) à élaborer des projets et à s'établir à Douchanbé en

décembre 2006, en s'appuyant sur le projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement sur la facilitation du commerce dans les pays du SPECA;

f) Géré le projet d'assistance technique République tchèque-CEE, au titre duquel nombre d'activités ci-dessus sont financées;

g) Organisé à l'intention des pays participant au projet susmentionné un séminaire de formation consacré aux instruments de la CEE pour la documentation électronique et au guichet unique;

h) Appuyé le processus d'établissement et le fonctionnement d'organismes de facilitation du commerce, notamment dans les pays suivants: Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan et Ukraine.

4. Le Conseiller régional s'est attaché à promouvoir les normes et recommandations de la CEE en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Communauté économique eurasienne, le secrétariat permanent de la Commission intergouvernementale de l'Axe de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), les pays du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova), le SECIPRO et le réseau du Conseil consultatif de l'entreprise/SECI, et l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI).

II. FACILITATION DU COMMERCE ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

5. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a organisé les réunions ci-après pour présenter et faire connaître ses outils et ses recommandations:

a) Approche intégrée de la facilitation du commerce et des partenariats public-privé en Asie centrale, 25-27 juin 2007, Almaty;

b) Atelier sur le renforcement des organismes nationaux et régionaux de facilitation du commerce, 31 octobre et 1^{er} novembre 2006, Genève;

c) Conférence internationale CEE-Communauté économique eurasienne-CESAP sur la facilitation du commerce, 16 et 17 octobre 2006, Moscou;

d) Atelier sur les documents commerciaux électroniques des Nations Unies, 3 octobre 2006, New Delhi;

e) Atelier pour le renforcement des capacités de négociation dans le domaine des négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC-pays membres de l'OMC d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase, 12 et 13 juin 2006, Chisinau (Moldova).

6. Le CEFACT-ONU a encouragé l'utilisation de ses outils et recommandations lors des réunions ci-après organisées par d'autres organisations:

- a) Conférence CIO sur les forces de police en Europe, 23-25 mai 2007, Berlin;
- b) Séminaire sur la facilitation du commerce au titre du programme italien sur le voisinage de l'UE, 17 avril 2007, Rabat (Maroc);
- c) Atelier sur l'harmonisation des données et la création d'un guichet unique en Europe du Sud-Est, 6 et 7 décembre 2006, Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine);
- d) Séminaire sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et les investissements, organisé par la Banque islamique de développement, 26-28 juin 2006, Djedda (Arabie saoudite).

III. POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION

7. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) collabore étroitement avec les industries des États de la CEI pour promouvoir les activités de la CEE et les meilleures pratiques qui s'y rapportent. En octobre 2006, il a aidé des associations industrielles russes à organiser en Allemagne une conférence sur l'expérience de l'industrie concernant l'application des directives et des normes harmonisées de l'UE. Vu le succès de cette réunion, le WP.6 aide actuellement à organiser une nouvelle réunion, qui aura lieu en France en automne 2007 et qui portera sur les modalités de participation de l'industrie européenne à l'élaboration des normes et des règlements techniques de l'UE.

8. À la suite du débat sur l'utilisation d'un langage commun en matière de réglementation pour le commerce mondial tenu à l'occasion du Forum international de la CEE en juin 2006, le WP.6 a reçu une demande des autorités réglementaires russes concernant les problèmes pratiques qu'elles rencontraient pour élaborer et appliquer des règlements techniques. Une table ronde spéciale à laquelle participeront des représentants de la CE ainsi que des experts nationaux sera organisée au cours de la session annuelle du WP.6 en novembre 2007 afin d'examiner cette question plus en détail.

IV. NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES

9. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a organisé les réunions suivantes:

- a) Cours international de formation Slovaquie/OCDE/CEE (juin 2006, Mojmírovce (Slovaquie));
- b) Atelier OCDE/CEE/CE sur les normes pour les fruits et légumes (juillet 2006, Tbilissi (Géorgie));
- c) Atelier Slovaquie/OCDE/CEE sur les normes pour les fruits et légumes (décembre 2006, Chisinau (Moldova));
- d) Atelier sur les normes internationales relatives à la qualité des produits commerciaux agricoles (septembre 2007, Raguse (Italie)).

10. Le Groupe de travail a également assuré la promotion des normes pour les plants de pommes de terre et les pommes de terre de primeur et de conservation au congrès «Potato Russia 2007» (août 2007, Moscou (Fédération de Russie)).

11. Le secrétariat a élaboré des propositions de projet pour la sixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement afin de promouvoir dans le monde les normes internationales applicables aux produits commerciaux agricoles. Ce projet a été présélectionné pour être financé en 2008-2009.
